

Madame Michèle TABAROT

Maire de la Ville du Cannet
Député des Alpes-Maritimes

Communiqué de Presse – Le Cannet, le 25 mars 2016

Vingt-cinq Députés déposent une proposition de Loi pour abroger la journée de commémoration du 19 mars 1962

Michèle TABAROT, Député des Alpes-Maritimes annonce avec Elie ABOUD, Député de l'Hérault et Président du groupe d'études parlementaire sur les rapatriés, et 23 autres Collègues membres du groupe « les Républicains » à l'Assemblée Nationale, le dépôt d'une proposition de Loi pour abroger la journée du souvenir du 19 mars 1962.

Cette commémoration a été imposée de façon inacceptable fin 2012 par le vote au Sénat, alors de Gauche, d'une proposition de loi vieille de plus de dix ans dont l'Assemblée nationale actuelle n'a même pas pu débattre.

Le fait que le Chef de l'Etat ait décidé, de façon inédite, de célébrer l'anniversaire du prétendu "cessez-le-feu" en Algérie du 19 mars 1962 est une insulte aux Pieds-noirs, aux Harkis et aux anciens combattants, très majoritairement opposés à cette journée.

Chacun sait en effet que cette date n'a jamais signifié la fin du conflit. Les attaques et les meurtres se sont poursuivis après, avec une violence rare contre les Européens et les supplétifs.

Le 19 mars 1962 marque en réalité une défaite et un cruel abandon pour les Pieds-noirs et les Harkis.

En décidant de commémorer, comme il l'a fait, ce jour funeste, le Chef de l'État a méprisé le souvenir de milliers de victimes qui perdirent la vie après les accords d'Evian.

La France n'a pas su les protéger hier, **qu'elle ait la décence de ne pas insulter leur mémoire aujourd'hui.**

Michèle TABAROT